



Heure d'arrivée 10h00 | Heure de départ 16h00

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Notre système de réservation en ligne vous permet de vérifier les disponibilités, d'effectuer des réservations et de savoir si votre séjour est disponible.

Les réservations sont acceptées au maximum 11 mois à l'avance et les demandes dépassant cette limite ne sont pas traitées.

Pour garantir la réservation, il sera nécessaire de fournir les détails d'une carte de crédit ou de débit.

Article 1 : Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 : Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le propriétaire aura reçu du client un acompte (réservation minimum de deux nuits). Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales.

Article 3 : Règlement du solde : Le solde est à régler avant l'arrivée ou à l'arrivée chez le propriétaire. Le règlement peut se faire par chèque français, virement bancaire ou en espèces. Les frais bancaires sont à la charge des clients. "Conformément à la réglementation en vigueur, une taxe de séjour sera systématiquement demandée en fonction de la durée du séjour et du nombre d'adultes par jour."

Article 4 : Annulation par le client : En raison de la petite taille de notre résidence, toute annulation nous affecte de manière significative.

a) Annulation gratuite jusqu'à 2 mois avant la date du séjour

b) Pour toute annulation inférieure à 1 mois avant la date du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

c) Pour toute annulation à moins de 15 jours du séjour le solde sera dû.

d) Si le client ne se manifeste pas avant 18 heures le jour prévu du début de séjour, et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer de ses logements. L'acompte reste acquis au propriétaire et la totalité du séjour est à devoir.

e) En cas de séjour écourté par le client, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

f) En cas d'annulation après l'arrivée, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation.

g) Particularité pour les périodes de fêtes ou de vacances scolaires de la Réunion :

- Annulation gratuite jusqu'à 6 mois avant le début du séjour

- pour toute annulation à moins de 6 mois du séjour : l'acompte reste acquis au propriétaire *ou déductible d'un séjour similaire sous 6 mois avec paiement du solde du séjour complet à la réservation.*

- pour toute annulation à moins de 3 mois du séjour : l'acompte reste acquis et le solde est à devoir

Article 5 : Annulation par le propriétaire : Lorsque, avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 : Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.



Article 7 : Départ : Les départs s'effectuent avant 16h00.

**Nous nous réservons le droit de vous facturer 10% d'une nuit supplémentaire pour tout retard de sortie sans l'accord de la direction.*

Article 8 : Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Pour toute intervention des forces de l'ordre pour tapage nocturne ou diurne, 500 euros se verront retenues sur la caution. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. En cas d'endommagement, le client s'engage à rembourser les frais occasionnés. Les chambres et appartements sont non-fumeurs.

Article 9 : Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires, sans pour cela annuler la réservation.

Article 10 : NETTOYAGE : Le client a le choix d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux avant sa sortie ou de choisir le forfait nettoyage proposé. Si le client ne souhaite pas le service ménage du propriétaire, il doit rendre les lieux rangés et dans le même état de propreté qu'à son entrée. Dans le cas contraire, le forfait nettoyage sera déduit de sa caution de garantie.

REGLEMENT INTERIEUR et CONDITIONS DE LOCATION **Complément aux conditions générales de location saisonnière**

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement intérieur.

Votre confort et la préservation des installations sont essentiels pour nous. Voici les points importants à respecter :

1. Accès au Logement et Espace Piscine :

Toute personne qui n'a pas accepté ce règlement n'a pas le droit d'accéder au logement désigné dans son contrat ni à l'espace piscine.

2. Horaires d'Arrivée et de Départ :

Les heures d'arrivée sont prévues le matin à partir de 10h00.

Les heures de départ sont prévues l'après-midi avant 16h00.

En cas de retard de sortie sans accord de la direction, nous nous réservons le droit de facturer 10% d'une nuit supplémentaire.

3. Visite de Personnes Extérieures :

Les locataires occupent les lieux personnellement.

Toute visite ou séjour de personnes extérieures à l'établissement est soumise à l'appréciation des propriétaires.

Une contribution financière additionnelle peut être exigée, 15€/jour/personne. Le formulaire correspondant devra être complété et signé par les deux parties.

4. État des Installations :

Les installations vous sont fournies en état de marche.

Toute réclamation doit être faite le jour de l'entrée en jouissance des lieux.

Signalez immédiatement toute perte, casse ou détérioration pour envisager des solutions pendant votre séjour et garantir votre caution.

5. Tranquillité et Repos :

DANATEA est un lieu de calme et de repos.

Veillez à la tranquillité de votre voisinage.



Évitez les bruits excessifs de toutes natures (cris, cognements, instruments de musique, radios, lecteurs, télévision) de jour comme de nuit.

Les propriétaires se réservent le droit de rappeler à l'ordre tous les comportements qu'ils jugeront nuisibles pour l'établissement et ses occupants et si nécessaire de prendre des sanctions.

Le silence est de rigueur de 22h00 à 8h00 du matin.

6. Animaux :

Les animaux ne sont pas acceptés, sauf ceux vivant sur le site.

Il est interdit de les faire entrer dans les meublés.

7. Interdiction de Fumer :

Il est strictement interdit de fumer dans les appartements, ainsi que dans la piscine et jacuzzi.

Des cendriers sont mis à disposition dans les espaces communs.

Règlementation de la Piscine

- Les propriétaires rappellent que la piscine et le jacuzzi ne sont **pas surveillés**.
- La responsabilité de surveillance **incombe** aux personnes majeures vis-à-vis de tous les locataires inscrits au contrat.
- Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et reconnaît dégager de toute responsabilité les propriétaires en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participant au séjour.
- L'espace piscine est ouvert de 8h à 22h, sauf en cas de force majeure.
- La baignade est strictement interdite de 22h00 à 08h00.
- La piscine et le jacuzzi sont réservés aux membres de la famille des propriétaires, à leurs amis et aux locataires logeant dans la location saisonnière.

8. Maillot de Bain Obligatoire :

Le maillot de bain est obligatoire dans la piscine et le jacuzzi.

9. Enfants et Sécurité :

Tout enfant de moins de 16 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est pas autorisé à accéder à l'espace piscine.

Les bébés doivent être équipés de couches spéciales.

Ils doivent être sous la surveillance d'un adulte responsable sachant nager pour éviter tout risque d'accident.

Les enfants ne doivent en aucune circonstance se retrouver seuls au bord du bassin.

10. Engagements des Usagers de la Piscine :

Prenez une douche avant le bain et utilisez les draps de bain mis à votre disposition dans votre appartement.

Ne fumez pas dans la piscine.

Ne jetez pas de mégots dans la piscine, mais utilisez les endroits prévus à cet effet (cendriers).

11. Interdictions :

Ne vous baignez pas en dehors des heures d'ouverture.

N'effectuez pas de plongeon ni ne poussez personne dans l'eau.

N'utilisez pas de savon ou de produits similaires dans le bassin.

Évitez d'éclabousser les autres participants ou de sortir l'eau du bassin de manière brusque.

Évitez les cris et les jeux violents dans et autour de la piscine.

N'urinez pas dans l'eau (utilisez les sanitaires à l'extérieur).

Ne jetez pas d'objets, de cailloux ou autre chose dans l'eau (tout matériel endommagé sera facturé).

Ne courez pas autour du bassin (risque de glissades et de blessures).



N'encombrez pas la piscine d'objets gonflables ou potentiellement dangereux (jeux de ballon ou frisbee interdits).

Ne franchissez pas les murs de clôture ni ne les escaladez.

N'accédez pas au local technique ni ne touchez aux installations électriques.

Évitez de consommer de la nourriture, de boire ou de fumer dans la piscine et le jacuzzi.

12. Espace Piscine et Tranquillité :

L'espace piscine est un lieu de tranquillité et de détente.

Je vous prie de respecter les autres personnes présentes autour de la piscine.

De même, veuillez également respecter les espaces privatifs de « DANATEA », qui sont indiqués par des panneaux.

La tranquillité de ces espaces doit faire l'objet d'une attention particulière.

13. Mobilier de Jardin :

Le mobilier de jardin mis à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des utilisateurs.

Ils doivent prendre toutes les dispositions et précautions nécessaires pour le conserver en bon état.

14. Utilisation du Jacuzzi :

Le jacuzzi est un accessoire destiné au repos et à la détente, principalement pour les adultes. Il ne s'agit en aucun cas d'une pataugeoire où les plus jeunes viendraient s'ébrouer.

L'utilisation du jacuzzi est réservée aux personnes majeures ou aux mineurs accompagnés d'une personne majeure et responsable (les enfants n'ont pas le droit de déclencher le jacuzzi).

Le bouton poussoir ne doit être utilisé que par des adultes.

Le jacuzzi peut être utilisé pendant toute la durée d'ouverture de l'espace piscine.

Les sauts, plongeurs, jeux violents et jets d'eau sont formellement interdits dans le jacuzzi.

Afin de permettre à tous les locataires de bénéficier de l'usage du jacuzzi, chaque séance dure 10 minutes. Le jacuzzi ne redémarrera qu'après 5 minutes de repos. **Il est donc inutile d'appuyer sur le bouton déclencheur avant que les 5 minutes ne soient écoulées.**

15. Sanctions :

En cas de manquements singuliers ou répétés à l'un des articles, les propriétaires peuvent prononcer des sanctions appropriées pour rétablir le bon fonctionnement de l'établissement.

Selon les cas, ils pourront exiger des compensations financières, procéder à l'exclusion immédiate, ou retirer les autorisations qu'ils ont préalablement accordées, sans dédommagement quel qu'il soit.

16. Modification du Règlement :

Le propriétaire se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, sans préavis. En conséquence, le locataire ne pourra exiger aucune indemnité ni aucun remboursement quel que soit le préjudice subi.


17. Alarme et Vidéosurveillance des Lieux :

Afin de garantir votre sécurité et d'assurer une meilleure confidentialité, le site de DANATEA est équipé d'une vidéo-surveillance extérieure.

Cette vidéo-surveillance est régie par la Loi N°95-73 du 21/05/95 et le Décret 96-926 du 17/06/96.

Pour toute question concernant le dispositif de vidéo-surveillance, veuillez-vous adresser au *propriétaire du DANATEA*.

Nous vous souhaitons un agréable séjour au **DANATEA**. Votre respect de ces règles contribuera à une expérience harmonieuse pour tous. Merci de votre compréhension et de votre engagement.

Cordialement, Les propriétaires
 Profitez bien de votre séjour au **DANATEA** !